



POUR DISCUSSION ET ORIENTATION

TROISIEME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Examen des rapports annuels en vertu
du suivi de la Déclaration de l'OIT relative
aux principes et droits fondamentaux
au travail***Table des matières*

	<i>Page</i>
I. Introduction	1
II. Principaux éléments de l'examen annuel de 2009	1
1. Etats ayant présenté des rapports	1
2. Taux de présentation des rapports	3
3. Gouvernements ayant fait état dans leurs rapports d'une situation inchangée	4
4. Observations présentées par des organisations nationales d'employeurs ou de travailleurs	5
5. Ratifications de conventions fondamentales de l'OIT enregistrées en 2008	8
6. Activités promotionnelles pour la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail	8
7. Difficultés dans la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail	13
8. Demandes et activités de coopération technique dans les Etats ayant présenté des rapports	16
9. Etudes sur les principes et droits fondamentaux au travail	20
III. Suivi promotionnel	21
Annexes	23

I. Introduction

1. De 2000 à 2008, un groupe d'Experts-conseillers indépendants sur la Déclaration a établi une introduction à la compilation des rapports annuels. Le mandat de ce groupe est parvenu à échéance en 2008, et c'est donc le Bureau qui présente la compilation de cette année.
2. Depuis 2005, l'information contenue dans les rapports annuels est compilée dans des bases de référence par pays présentées sous forme de tableaux.
3. Le résumé qui suit vise à présenter le contenu de l'examen annuel de 2009, tel que réalisé au titre du suivi de la Déclaration de 1998, en vue de donner au Conseil d'administration une vue d'ensemble de la situation en ce qui concerne la promotion et la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail dans chacun des cas de non-ratification.
4. Pour un complément d'information sur la situation dans les différents Etats ayant présenté des rapports aux fins de l'examen annuel réalisé au titre du suivi de la Déclaration (2000-2009), on se référera au site Web de DECLARATION¹, qui fournit des renseignements sur les ratifications, les éléments nouveaux, les progrès enregistrés, les nouvelles initiatives, les difficultés encore entières, etc.

II. Principaux éléments de l'examen annuel de 2009

1. Etats ayant présenté des rapports

Tableau 1. Liste des 53 Etats ayant présenté des rapports aux fins de l'examen annuel de 2009, tel que réalisé au titre du suivi de la Déclaration de 1998 (par catégorie de principes et droits)

Pays	Liberté d'association/ négociation collective (LANC)	Travail forcé (TF)	Travail des enfants (TE)	Discrimination dans l'emploi et la profession (DISC)
Afghanistan	C87 & 98	C29	C138 & 182	
Arabie saoudite	C87 & 98		C138	
Australie			C138	
Bahreïn	C87 & 98		C138	C100
Bangladesh			C138	
Brésil	C87			
Brunéi Darussalam	C87 & 98	C29 & 105	C138	C100 & 111
Canada	C98	C29	C138	
Cap-Vert			C138	
Chine	C87 & 98	C29 & 105		
République de Corée	C87 & 98	C29 & 105		
Cuba			C182	
Emirats arabes unis	C87 & 98			
Erythrée			C182	
Etats-Unis	C87 & 98	C29	C138	C100 & 111
Gabon			C138	

¹ <http://www.ilo.org/declaration/Follow-up/Annualreview/Countrybaselines/lang--fr/index.htm>

Pays	Liberté d'association/ négociation collective (LANC)	Travail forcé (TF)	Travail des enfants (TE)	Discrimination dans l'emploi et la profession (DISC)
Ghana			C138	
Guinée-Bissau	C87		C138	
Haïti			C138	
Iles Marshall (nouvel Etat Membre)	C87 & 98	C29 & 105	C138 & 182	C100 & 111
Iles Salomon	C87 & 98	C105	C138 & 182	C100 & 111
Inde	C87 & 98		C138 & 182	
République islamique d'Iran	C87 & 98		C138	
Iraq	C87			
Japon		C105		C111
Jordanie	C87			
Kenya	C87			
Kiribati			C138 & 182	C100 & 111
Koweït				C100
République démocratique populaire lao		C105		
Liban	C87			
Libéria			C138	C100
Malaisie	C87	C105		C111
Maroc	C87			
Mexique	C98		C138	
Myanmar	C98	C105	C138 & 182	C100 & 111
Namibie				C100
Népal	C87			
Nouvelle-Zélande	C87		C138	
Oman	C87 & 98			C100 & 111
Ouzbékistan	C87		C138	
Qatar	C87 & 98			C100
Sainte-Lucie			C138	
Sierra Leone			C138 & 182	
Singapour	C87	C105		C111
Somalie	C87 & 98		C138 & 182	C100
Soudan	C87			
Suriname			C138	C100 & 111
Thaïlande	C87 & 98			C111
Timor-Leste	C87 & 98	C29 & 105	C138 & 182	C100 & 111
Turkménistan			C138 & 182	
Vanuatu			C138	
Viet Nam	C87 & 98	C105		

Source: BIT: Rapports et bases de référence par pays, examen annuel de 2009.

2. Taux de présentation des rapports

Tableau 2. Rapports dus et reçus par catégorie de principes et droits, 2000-2009

Principes et droits	Rapports attendus en quantité et rapports reçus en pourcentage																			
	2000		2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008		2009	
	Q ^{té}	%	Q ^{té}	%	Q ^{té}	%	Q ^{té}	%	Q ^{té}	%	Q ^{té}	%	Q ^{té}	%	Q ^{té}	%	Q ^{té}	%	Q ^{té}	%
Liberté d'association /négociation collective	52	67	47	70	42	83	38	71	37	73	39	87	38	97	33	94	35	100	34	97
Travail forcé	41	51	36	53	28	61	27	52	23	65	23	83	19	100	15	88	15	100	14	93
Travail des enfants	92	51	72	68	102	56	72	56	56	54	50	86	41	93	28	85	32	97	28	88
Discrimination	43	56	38	74	31	68	26	58	22	68	23	83	21	100	17	89	20	100	17	89
Total	228	56	193	67	203	63	163	59	138	63	135	85	119	97	93	89	102	99	93	92

Source: BIT: Rapports et bases de référence par pays, examen annuel de 2009.

Respect des obligations en matière de présentation de rapports (par catégorie de principes et droits)

Encadré 1

Gouvernements ayant satisfait à leur obligation de soumettre un rapport aux fins de l'examen annuel devant être réalisé en 2009 au titre du suivi de la Déclaration de 1998 (par catégorie de principes et droits)

Liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective (34 pays): **Afghanistan, Arabie saoudite, Bahreïn, Brésil, Brunéi Darussalam, Canada, Chine, République de Corée, Emirats arabes unis, Etats-Unis, Guinée-Bissau, Iles Salomon, Inde, République islamique d'Iran, Iraq, Jordanie, Kenya, République démocratique populaire lao, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Qatar, Singapour, Somalie, Soudan, Thaïlande, Timor-Leste et Viet Nam.**

Elimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire (14 pays): **Afghanistan, Brunéi Darussalam, Canada, Chine, République de Corée, Etats-Unis, Iles Salomon, Japon, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Singapour, Timor-Leste et Viet Nam.**

Abolition effective du travail des enfants (28 pays): **Afghanistan, Arabie saoudite, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Canada, Cap-Vert, Cuba, Erythrée, Etats-Unis, Gabon, Ghana, Guinée-Bissau, Haïti, Iles Salomon, Inde, République islamique d'Iran, Kiribati, Libéria, Mexique, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Somalie, Suriname, Timor-Leste et Vanuatu.**

Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession (17 pays): **Bahreïn, Brunéi Darussalam, Etats-Unis, Iles Salomon, Japon, Kiribati, Libéria, Malaisie, Myanmar, Namibie, Oman, Qatar, Singapour, Somalie, Suriname, Thaïlande et Timor-Leste.**

Source: BIT: Rapports et bases de référence par pays, examen annuel de 2009.

Encadré 2

Gouvernements ayant manqué à leur obligation de soumettre un rapport aux fins de l'examen annuel devant être réalisé en 2009 au titre du suivi de la Déclaration de 1998 (par catégorie de principes et droits)

Liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective (1 pays): **Iles Marshall.**

Elimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire (1 pays): **Iles Marshall.**

Abolition effective du travail des enfants (4 pays): **Iles Marshall, Sainte-Lucie, Sierra Leone et Turkménistan.**

Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession (2 pays): **Iles Marshall et Koweït.**

Source: BIT: Rapports et bases de référence par pays, examen annuel de 2009.

3. Gouvernements ayant fait état dans leurs rapports d'une situation inchangée

5. Les gouvernements des Etats suivants ont indiqué que la situation était restée inchangée depuis leur précédent rapport: Arabie saoudite (LANC et TE); Bahreïn (LANC, TE et DISC); Inde (LANC); et Qatar (LANC et DISC).

4. Observations présentées par des organisations nationales d'employeurs ou de travailleurs

Tableau 3. Observations présentées par des organisations d'employeurs ou de travailleurs aux fins de l'examen annuel devant être réalisé en 2009 au titre du suivi de la Déclaration de 1998 (par catégorie de principes et droits * et par pays)

Pays	Observations présentées par des organisations nationales d'employeurs	Observations présentées par des organisations nationales de travailleurs	Observations présentées par l'Organisation internationale des employeurs (OIE) **	Observations présentées par la Confédération syndicale internationale (CSI)
Afghanistan	Chambre de commerce de Kaboul – CCK (LANC, TF, TE)	Syndicat national des travailleurs d'Afghanistan – NUAE (LANC, TF, TE); Fédération des syndicats d'Afghanistan – AAFU (LANC)		
Arabie saoudite				X
Bahreïn		Fédération générale des syndicats de Bahreïn – GFBTU (LANC, TE, DISC)		X
Bangladesh	Fédération des employeurs du Bangladesh – BEF (TE)	Fédération des travailleurs du Bangladesh – BWF (TE); Fédération des travailleurs du vêtement, du textile et du cuir du Bangladesh – BGTUWF (TE)		
Brésil		Centrale unique des travailleurs – CUT (LANC)		X
Brunéi Darussalam				X
Cap-Vert	Association commerciale industrielle et agricole de Barlavento – ACIAB (TE)	Union nationale des travailleurs cap-verdiens – Centrale syndicale – UNTC-CS (TE)		
Chine	Confédération des entreprises de Chine – CEC (LANC, TF)	Fédération des syndicats de Chine – ACFTU (LANC, TF)		X
République de Corée	Fédération des employeurs de Corée – KEF (LANC)			X
Cuba	Organisation des employeurs cubains – OEC (TE)	Centrale des travailleurs de Cuba – CTC (TE)		
Emirats arabes unis	Fédération des chambres de commerce et d'industrie des Emirats arabes unis – UAEFCCI (LANC)	Comité de coordination des associations professionnelles des Emirats arabes unis – UAECCPB (LANC)		X
Erythrée	Fédération des employeurs d'Erythrée – EFE (TE)	Confédération nationale des travailleurs d'Erythrée – NCEW (TE)		
Etats-Unis				X
Gabon	Confédération patronale gabonaise – CPG (TE)	Confédération gabonaise des syndicats libres – CGSL (TE); Union des syndicats de l'administration publique, parapublique et privée – USAP (TE)		

Pays	Observations présentées par des organisations nationales d'employeurs	Observations présentées par des organisations nationales de travailleurs	Observations présentées par l'Organisation internationale des employeurs (OIE) **	Observations présentées par la Confédération syndicale internationale (CSI)
Ghana	Association des employeurs du Ghana – GEA (TE)	Congrès des syndicats du Ghana – GTUC (TE)		
Guinée-Bissau				X
Haïti		Confédération des travailleurs haïtiens – CTH (TE); Mouvement des travailleurs haïtiens – MTH (TE)		
Iles Salomon	Association des fabricants des Iles Salomon – ASIM (LANC)	Conseil des syndicats des Iles Salomon – SICTU (LANC, DISC)		
Inde	Association panindienne des industries – AIAI (LANC, TE); Chambres de commerce et d'industrie «Progrès, Harmonie et Développement» – PHDCCI (LANC, TE)	Congrès national indien des syndicats – INTUC (LANC, TE)		X
République islamique d'Iran	Confédération des employeurs iraniens – CIE (LANC, TE)	Confédération des conseils islamiques du travail d'Iran – ICILC (LANC, TE)		
Iraq		Fédération générale des travailleurs irakiens – GFIW (LANC)		X
Japon		Confédération japonaise des syndicats – JTUC-RENGO (TF, DISC)		
Jordanie		Fédération générale des syndicats jordaniens – GFJTU (LANC)		X
Kenya		Organisation centrale des syndicats – COTU-KENYA (LANC)		X
Kiribati	Chambre de commerce de Kiribati – KCC (TE, DISC)	Congrès syndical de Kiribati – KTUC (TE, DISC)		
Koweït				
République démocratique populaire lao				X
Liban		Confédération générale des travailleurs du Liban – CGTL (LANC)		X
Libéria		Congrès du travail du Libéria – LLC (TE, DISC)		
Malaisie	Fédération des employeurs de Malaisie – MEF (LANC)	Congrès des syndicats de Malaisie – MTUC (TE)		X

Pays	Observations présentées par des organisations nationales d'employeurs	Observations présentées par des organisations nationales de travailleurs	Observations présentées par l'Organisation internationale des employeurs (OIE) **	Observations présentées par la Confédération syndicale internationale (CSI)
Maroc	Confédération générale des entreprises du Maroc – CGEM (LANC)	Union générale des travailleurs du Maroc – UGTM (LANC); Fédération démocratique du travail – FDT (LANC); Confédération démocratique du travail – CDT (LANC)		X
Namibie		Union nationale des travailleurs de Namibie – NUNW (DISC)		
Népal		Fédération générale des syndicats népalais – GEFONT (LANC); Congrès des syndicats du Népal – NTUC (LANC)		X
Nouvelle-Zélande	<i>Business New Zealand</i> – BNZ (LANC, TE)	Congrès des syndicats de Nouvelle-Zélande – NZCTU (LANC, TE)		
Oman	Chambre de commerce et d'industrie de l'Oman – OCCI (LANC, DISC)	Fédération générale des syndicats de l'Oman – GFOTU (LANC, DISC)		X
Qatar				X
Sierra Leone				
Singapour	Fédération nationale des employeurs de Singapour – SNEF (LANC, DISC)	Congrès national des syndicats de Singapour – SNTUC (LANC, DISC)		X
Soudan	Fédération des hommes d'affaires et employeurs du Soudan – SBEF (LANC)	Fédération syndicale des travailleurs du Soudan – SWTUF (LANC)		X
Suriname		Fédération des syndicats du Suriname – RAVAKSUR (TE, DISC)		
Thaïlande		Congrès national des travailleurs de Thaïlande – NCTL (LANC, DISC)		
Timor-Leste				X
Vanuatu				
Viet Nam	Chambre de commerce et d'industrie du Viet Nam – VCCI	Confédération générale des travailleurs du Viet Nam – VGCL (LANC, TF); Alliance coopérative du Viet Nam – VCA (LANC, TF)		X

* LANC: Liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective; TF: Elimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire; TE: Abolition effective du travail des enfants; DISC: Elimination de la discrimination dans l'emploi et la profession.

** L'OIE a envoyé une observation générale concernant chacune des différentes catégories de principes et droits.

Source: BIT: Rapports et bases de référence par pays, examen annuel de 2009.

5. Ratifications de conventions fondamentales de l'OIT enregistrées en 2008

Tableau 4. Ratifications de conventions fondamentales de l'OIT enregistrées en 2008 ou envisagées selon les informations fournies aux fins de l'examen annuel devant être réalisé en 2009 au titre du suivi de la Déclaration de 1998

Convention fondamentale de l'OIT	Ratifications en 2008	Ratifications envisagées en 2009
n° 87	Samoa	Afghanistan, Emirats arabes unis, Guinée-Bissau, Iles Salomon, Rép. islamique d'Iran, Iraq, Jordanie, Kenya, RDP lao, Liban, Népal, Nouvelle-Zélande, Oman, Somalie, Soudan, Thaïlande, Timor-Leste
n° 98	Samoa	Afghanistan, Emirats arabes unis, Iles Salomon, Rép. islamique d'Iran, RDP lao, Myanmar, Oman, Somalie, Thaïlande, Timor-Leste
n° 29	Samoa	Afghanistan, Rép. de Corée, Timor-Leste
n° 105	Samoa	Rép. de Corée, Iles Salomon, Somalie, Timor-Leste, Viet Nam
n° 138	Samoa	Afghanistan, Bangladesh, Cap-Vert, Gabon, Ghana, Guinée-Bissau, Haïti, Iles Salomon, Rép. islamique d'Iran, Kiribati, Libéria, Ouzbékistan, Somalie, Timor-Leste, Vanuatu
n° 182	Brunéi Darussalam Guinée-Bissau Ouzbékistan Samoa	Afghanistan, Cuba, Erythrée, Guinée-Bissau, Iles Salomon, Kiribati, Ouzbékistan, Somalie, Timor-Leste
n° 100	RDP lao, Samoa	Iles Salomon, Kiribati, Libéria, Myanmar, Namibie, Oman, Somalie, Suriname, Timor-Leste
n° 111	RDP lao, Samoa	Iles Salomon, Kiribati, Myanmar, Oman, Singapour, Somalie, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste

Source: BIT: Département des normes internationales du travail et rapports et bases de référence par pays (examen annuel de 2009).

6. Activités promotionnelles pour la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail

Tableau 5. Activités promotionnelles par catégorie de principes et droits *

Type d'activité promotionnelle	Gouvernement	Organisation d'employeurs **	Organisation de travailleurs
Activités de formation	Afghanistan (LANC, TF et TE) Bangladesh (TE) Brésil (LANC) Brunéi Darussalam (LANC, TF, TE et DISC) Canada (LANC) Chine (LANC, TF) Gabon (TE) Guinée-Bissau (LANC, TE) Haïti (TE) Iles Salomon (LANC, TF, TE, DISC)	(Afghanistan) Chambre de commerce de Kaboul – CCK (LANC, TF et TE) Fédération des employeurs du Bangladesh – BEF (TE) Confédération des entreprises de Chine – CEC (TF) Organisation des employeurs cubains – OEC (TE) (Inde) Chambres de commerce et d'industrie «Progrès, Harmonie et Développement» – PHDCCI (LANC) Chambre de commerce de Kiribati – KCC (DISC)	Syndicat national des travailleurs d'Afghanistan – NUAE (LANC, TF et TE) Fédération générale des syndicats de Bahreïn – GFBTU (LANC) Fédération des travailleurs du Bangladesh – BWF (TE); Fédération des travailleurs du vêtement, du textile et du cuir du Bangladesh – BGTLWF (TE) Union nationale des travailleurs cap-verdiens – Centrale syndicale – UNTC-CS (TE) Fédération des syndicats de Chine – ACFTU (LANC)

Type d'activité promotionnelle	Gouvernement	Organisation d'employeurs **	Organisation de travailleurs
	Jordanie (LANC) Kenya (LANC) Kiribati (LANC, TE) RDP lao (LANC) Liban (LANC) Libéria (TE, DISC) Malaisie (LANC, DISC) Maroc (LANC) Myanmar (TF) Népal (LANC) Nouvelle-Zélande (LANC, TE) Oman (LANC, DISC) Ouzbékistan (LANC, TE) Singapour (DISC) Thaïlande (LANC, DISC) Timor-Leste (LANC, TF, TE, DISC) Viet Nam (LANC)	<i>Business New Zealand</i> – BNZ (LANC) Fédération nationale des employeurs de Singapour – SNEF (DISC)	Comité de coordination des associations professionnelles des Emirats arabes unis – UAECCPB (LANC) Confédération nationale des travailleurs d'Erythrée – NCEW (TE) Confédération des travailleurs haïtiens – CTH (TE); Mouvement des travailleurs haïtiens – MTH (TE) Conseil des syndicats des Iles Salomon – SICTU (LANC – projet, TF, TE, DISC) Confédération des conseils islamiques du travail d'Iran – ICILC (LANC) Organisation centrale des syndicats – COTU-KENYA (LANC) Congrès syndical de Kiribati – KTUC (TE, DISC) Confédération générale des travailleurs du Liban – CGTL (LANC) Congrès du travail du Libéria – LLC (TE, DISC) (Maroc) Fédération démocratique du travail – FDT (LANC); Confédération démocratique du travail – CDT (LANC) Union nationale des travailleurs de Namibie – NUNW (DISC) Fédération générale des syndicats népalais – GEFONT (LANC) Congrès des syndicats de Nouvelle-Zélande – NZCTU (LANC) Congrès national des syndicats de Singapour – SNTUC (LANC) Fédération syndicale des travailleurs du Soudan – SWTUF (LANC) Congrès national des travailleurs de Thaïlande – NCTL (LANC, DISC) Confédération générale des travailleurs du Viet Nam – VGCL (LANC)
Processus de consultation	Afghanistan (LANC, TF et TE) Australie (TE) Bangladesh (TE) Brunéi Darussalam (LANC, TF, TE et DISC) Canada (LANC, TF) Chine (LANC) Rép. de Corée (LANC, TF) Cuba (TE) Erythrée (TE)	Fédération des employeurs du Bangladesh – BEF (TE) Chambre de commerce et d'industrie de l'Oman – OCCI (LANC, DISC) Fédération nationale des employeurs de Singapour – SNEF (LANC, DISC)	Fédération des travailleurs du Bangladesh – BWF (TE); Fédération des travailleurs du vêtement, du textile et du cuir du Bangladesh – BGTLWF (TE) Fédération des syndicats de Chine – ACFTU (LANC) Centrale des travailleurs de Cuba – CTC (TE) Congrès national indien des syndicats – INTUC (LANC)

Type d'activité promotionnelle	Gouvernement	Organisation d'employeurs **	Organisation de travailleurs
Initiatives des pouvoirs publics/réformes législatives	Gabon (TE)		Congrès national des syndicats de Singapour – SNTUC (TF, DISC)
	Haïti (TE)		
	Inde (TE)		Congrès national des travailleurs de Thaïlande – NCTL (LANC, DISC)
	Rép. islamique d'Iran (LANC, TE)		Alliance coopérative du Viet Nam – VCA (TF)
	Jordanie (LANC)		
	Kenya (LANC)		
	Liban (LANC)		
	Libéria (TE, DISC)		
	Malaisie (LANC, TF – projet)		
	Nouvelle-Zélande (TE)		
	Singapour (LANC, DISC)		
	Thaïlande (LANC, DISC)		
	Timor-Leste (LANC, TF, TE, DISC)		
	Bangladesh (TE)	(Afghanistan) Chambre de commerce de Kaboul – CCK (LANC)	Syndicat national des travailleurs d'Afghanistan – NUAE (LANC)
	Chine (LANC, TF)		Congrès des syndicats de Nouvelle-Zélande – NZCTU (TE)
	Rép. de Corée (LANC, TF)		
	Erythrée (LANC, TE – projet)		
	Etats-Unis (LANC, TF, TE, DISC)		
	Guinée-Bissau (LANC, TE – projet)		
	Haïti (TE – projet)		
Inspection du travail /contrôle	Inde (TE)		
	Iraq (LANC)		
	Japon (DISC)		
	Jordanie (LANC)		
	Kiribati (DISC)		
	RDP lao (TF – projet)		
	Liban (LANC)		
	Libéria (TE, DISC)		
	Malaisie (DISC)		
	Mexique (TE)		
	Nouvelle-Zélande (TE)		
	Thaïlande (LANC, DISC)		
	Timor-Leste (LANC, TF, TE, DISC)		
	Bangladesh (TE)		Confédération générale des travailleurs du Viet Nam – VGCL (LANC, TF)
	Chine (LANC, TF)		
	Cuba (TE)		
	Ghana (TE)		
	Iles Salomon (LANC, TF, TE, DISC)		
	Inde (TE)		
	Rép. islamique d'Iran (LANC, TE)		
	Kiribati (LANC, TE)		
	Oman (LANC, DISC)		

Type d'activité promotionnelle	Gouvernement	Organisation d'employeurs **	Organisation de travailleurs
Décisions judiciaires	Etats-Unis (LANC, DISC)		
Recherche	Afghanistan (LANC, TF et TE) Australie (TE) Chine (TF) Cuba (TE) Gabon (TE) Rép. islamique d'Iran (LANC, TE) Namibie (DISC)		Congrès des syndicats du Ghana – GTUC (TE)
Informations /données	Rép. de Corée (LANC) Etats-Unis (TF, TE) Iles Salomon (LANC) Liban (LANC) Mexique (LANC, TE) Nouvelle-Zélande (TE) Timor-Leste (LANC)		Congrès national des syndicats de Singapour – SNTUC (LANC, DISC)
Sensibilisation et activités connexes	Bangladesh (TE) Brunéi Darussalam (LANC, TF, TE et DISC) Canada (TF, TE) Chine (LANC) Rép. de Corée (LANC) Cuba (TE) Emirats arabes unis (LANC) Etats-Unis (LANC, TE, DISC) Gabon (TE) Ghana (TE) Haïti (TE) Inde (TE) Rép. islamique d'Iran (LANC, TE) Kiribati (TE, DISC) RDP lao (LANC) Libéria (TE, DISC) Mexique (LANC, TE) Myanmar (TF) Népal (LANC) Nouvelle-Zélande (TE) Singapour (DISC) Suriname (DISC) Thaïlande (DISC) Timor-Leste (LANC, TF, TE, DISC) Viet Nam (LANC, TF)	Fédération des employeurs du Bangladesh – BEF (TE) Confédération patronale gabonaise – CPG (TE) Association panindienne des industries – AIAI (TE) Fédération nationale des employeurs de Singapour – SNEF (DISC) Chambre de commerce et d'industrie du Viet Nam – VCCI (LANC)	Fédération des travailleurs du Bangladesh – BWF (TE); Fédération des travailleurs du vêtement, du textile et du cuir du Bangladesh – BGTLWF (TE) Fédération des syndicats de Chine – ACFTU (LANC) (Gabon) Confédération gabonaise des syndicats libres – CGSL (TE); Union des syndicats de l'administration publique, parapublique et privée – USAP (TE) Congrès national indien des syndicats – INTUC (TE) Fédération générale des syndicats jordaniens – GFJTU (LANC) Congrès des syndicats de Nouvelle-Zélande – NZCTU (LANC, TE) Congrès national des syndicats de Singapour – SNTUC (LANC, DISC) Fédération des syndicats du Suriname – RAVAKSUR (DISC) Confédération générale des travailleurs du Viet Nam – VGCL (LANC, TF); Alliance coopérative du Viet Nam – VCA (LANC, TF)

Type d'activité promotionnelle	Gouvernement	Organisation d'employeurs **	Organisation de travailleurs
Initiatives spécifiques	Bangladesh (TE) Brunéi Darussalam (LANC, TF, TE et DISC) Canada (TF, TE) Chine (LANC) Erythrée (TE) Etats-Unis (TF, DISC) Gabon (TE) Iles Salomon (LANC) Inde (TE) Rép. islamique d'Iran (LANC, TE) Kiribati (DISC) RDP lao (LANC) Liban (LANC) Libéria (TE, DISC) Mexique (TE) Namibie (DISC) Nouvelle-Zélande (TE) Oman (LANC) Singapour (DISC) Thaïlande (LANC) Timor-Leste (LANC, TF, TE, DISC) Viet Nam (LANC)	Confédération des entreprises de Chine – CEC (TF) Confédération patronale gabonaise – CPG (TE) Chambre de commerce et d'industrie de l'Oman – OCCI (LANC) Fédération nationale des employeurs de Singapour – SNEF (LANC)	Fédération des syndicats de Chine – ACFTU (LANC) (Gabon) Union des syndicats de l'administration publique, parapublique et privée – USAP (TE) Organisation centrale des syndicats – COTU-KENYA (LANC) Congrès national des syndicats de Singapour – SNTUC (LANC, DISC)
Institutions pour la promotion de l'égalité	Timor-Leste (DISC)		
Activité visant des situations /problèmes donnés (secteur, catégorie de travailleurs, etc.)	Bangladesh (TE) Canada (LANC, TF) Chine (TF) Etats-Unis (TF) Inde (TE) RDP lao (LANC) Malaisie (DISC) Mexique (TE) Singapour (DISC) Suriname (DISC) Thaïlande (DISC) Timor-Leste (TF, DISC) Viet Nam (TF)	Fédération nationale des employeurs de Singapour – SNEF (TF)	Fédération des syndicats de Chine – ACFTU (LANC) Fédération générale des syndicats jordaniens – GFJTU (LANC) Congrès national des syndicats de Singapour – SNTUC (LANC, DISC) Fédération des syndicats du Suriname – RAVAKSUR (DISC)

* LANC: Liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective; TF: Elimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire; TE: Abolition effective du travail des enfants; DISC: Elimination de la discrimination dans l'emploi et la profession.

** L'OIE a envoyé une observation générale relative à des activités promotionnelles en ce qui concerne toutes les catégories de principes et droits.

Source: BIT: Rapports et bases de référence par pays, examen annuel de 2009.

7. Difficultés dans la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail

Tableau 6. Difficultés par catégorie de principes et droits *

Type de difficulté	Gouvernement	Organisation d'employeurs	Organisation de travailleurs	CSI (LANC)
Insuffisance des activités visant à sensibiliser l'opinion et assurer l'adhésion de la population	Brunéi Darussalam (LANC, TF, TE et DISC) Inde (TE)		Comité de coordination des associations professionnelles des Emirats arabes unis – UAECCPB (LANC)	Bahreïn, Chine, Emirats arabes unis, Inde, Iraq, Jordanie, Malaisie, Népal, Oman, Timor-Leste
Manque d'informations et de données	Brunéi Darussalam (LANC, TF, TE et DISC)			
Valeurs sociales et traditions culturelles	Haïti (TE) Liban (LANC)		Confédération des travailleurs haïtiens – CTH (TE); Mouvement des travailleurs haïtiens – MTH (TE) Confédération générale des travailleurs du Liban – CGTL (LANC) Fédération générale des syndicats népalais – GEFONT (LANC) Congrès des syndicats de Nouvelle-Zélande – NZCTU (TE)	Bahreïn, Rép. islamique d'Iran
Circonstances économiques et sociales	Bangladesh (TE) Etats-Unis (DISC) Inde (TE) Kiribati (TE) Liban (LANC) Malaisie (DISC) Nouvelle-Zélande (LANC) Singapour (DISC) Somalie (LANC, TE, DISC) Viet Nam (LANC)	(Afghanistan) Chambre de commerce de Kaboul – CCK (TF, TE) Confédération patronale gabonaise – CPG (TE)	Syndicat national des travailleurs d'Afghanistan – NUAÉ (TE) Confédération gabonaise des syndicats libres – CGSL (TE); Union des syndicats de l'administration publique, parapublique et privée – USAP (TE) Congrès national indien des syndicats – INTUC (LANC) Fédération générale des syndicats jordaniens – GFJTU (LANC) Organisation centrale des syndicats – COTU-KENYA (LANC) (Maroc) Fédération démocratique du travail – FDT (LANC) Congrès des syndicats de Nouvelle-Zélande – NZCTU (TE)	Arabie saoudite, Brésil, Brunéi Darussalam, Chine, Rép. de Corée, Emirats arabes unis, Inde, Rép. islamique d'Iran, Iraq, Jordanie, Kenya, RDP lao, Liban, Oman, Qatar, Singapour, Thaïlande, Timor-Leste, Viet Nam

Type de difficulté	Gouvernement	Organisation d'employeurs	Organisation de travailleurs	CSI (LANC)
			Congrès national des syndicats de Singapour – SNTUC (LANC, DISC)	
			Fédération des syndicats du Suriname – RAVAKSUR (TE, DISC)	
			Alliance coopérative du Viet Nam – VCA (LANC, TF)	
Situation politique	Liban (LANC) Somalie (LANC, TE, DISC)	Fédération des chambres de commerce et d'industrie des Emirats arabes unis – UAEFCCI (LANC) Confédération des employeurs iraniens – CIE (LANC) Fédération des employeurs de Malaisie – MEF (LANC)	Fédération des syndicats d'Afghanistan – AAFTU (LANC) Fédération générale des travailleurs irakiens – GFIW (LANC) Organisation centrale des syndicats – COTU-KENYA (LANC) (Maroc) Union générale des travailleurs du Maroc – UGTM (LANC); Fédération démocratique du travail – FDT (LANC); Confédération démocratique du travail – CDT (LANC)	Brunéi Darussalam, Chine, Rép. islamique d'Iraq, Kenya, RDP lao, Malaisie, Soudan, Thaïlande, Timor-Leste
Dispositions juridiques	Brunéi Darussalam (LANC, TF, TE et DISC) Chine (LANC) Gabon (TE) Guinée-Bissau (LANC, TE) Jordanie (LANC) Mexique (LANC) Namibie (DISC) Nouvelle-Zélande (LANC, TE) Oman (DISC) Suriname (TE, DISC) Thaïlande (LANC) Viet Nam (LANC)	(Afghanistan) Chambre de commerce de Kaboul – CCK (LANC) Association des fabricants des Iles Salomon – ASIM (LANC) Fédération nationale des employeurs de Singapour – SNEF (LANC, DISC)	Syndicat national des travailleurs d'Afghanistan – NUAÉ (LANC) Fédération générale des syndicats de Bahreïn – GFBTU (LANC) (Brésil) Centrale unique des travailleurs – CUT (LANC) Conseil des syndicats des Iles Salomon – SICTU (LANC, TF, TE, DISC) Congrès national indien des syndicats – INTUC (LANC) Confédération japonaise des syndicats – JTUC-RENGO (TF, DISC) Confédération générale des travailleurs du Liban – CGTL (LANC) (Maroc) Fédération démocratique du travail – FDT (LANC)	Arabie saoudite, Bahreïn, Brésil, Brunéi Darussalam, Rép. de Corée, Emirats arabes unis, Etats-Unis, Inde, Rép. islamique d'Iraq, Kenya, RDP lao, Oman, Singapour, Soudan, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Viet Nam

Type de difficulté	Gouvernement	Organisation d'employeurs	Organisation de travailleurs	CSI (LANC)
			Union nationale des travailleurs de Namibie – NUNW (DISC) Congrès des syndicats de Nouvelle-Zélande – NZCTU (LANC, TE) Fédération des syndicats du Suriname – RAVAKSUR (TE, DISC) Congrès national des travailleurs de Thaïlande – NCTL (LANC, DISC)	
Pratiques dominantes en matière d'emploi /traite des personnes	Etats-Unis (TE, DISC) Viet Nam (LANC)	(Afghanistan) Chambre de commerce de Kaboul – CCK (TF)	Union nationale des travailleurs cap-verdiens – Centrale syndicale – UNTC-CS (TE) Congrès national des syndicats de Singapour – SNTUC (DISC) Congrès national des travailleurs de Thaïlande – NCTL (DISC)	Arabie saoudite, Bahreïn, Brésil, Brunéi Darussalam, Chine, Rép. de Corée, Emirats arabes unis, Etats-Unis, Inde, Rép. islamique d'Iran, Iraq, Liban, Malaisie, Oman, Qatar, Singapour, Timor-Leste, Viet Nam
Insuffisance des capacités des administrations compétentes	Brunéi Darussalam (LANC, TF, TE et DISC) Jordanie (LANC) RDP lao (LANC) Oman (LANC, DISC) Somalie (LANC, TE, DISC)	Association des fabricants des Iles Salomon – ASIM (LANC) Association panindienne des industries – AIAI (TE)	Conseil des syndicats des Iles Salomon – SICTU (LANC) Union nationale des travailleurs de Namibie – NUNW (DISC) Fédération des syndicats du Suriname – RAVAKSUR (DISC)	Brésil, Iraq, RDP lao
Insuffisance des capacités des organisations d'employeurs ou de travailleurs	Brunéi Darussalam (LANC, TF, TE et DISC) Iles Salomon (LANC) Jordanie (LANC) RDP lao (LANC) Libéria (TE) Somalie (LANC, TE, DISC)	Association des fabricants des Iles Salomon – ASIM (LANC)	Fédération générale des syndicats de Bahreïn – GFBTU (LANC) Congrès syndical de Kiribati – KTUC (TE, DISC) Fédération des syndicats du Suriname – RAVAKSUR (DISC) Congrès national des travailleurs de Thaïlande – NCTL (LANC, DISC)	Bahreïn, Chine, Rép. de Corée, Inde, Iraq, RDP lao, Liban, Malaisie, Népal, Oman, Soudan, Timor-Leste

Type de difficulté	Gouvernement	Organisation d'employeurs	Organisation de travailleurs	CSI (LANC)
Lacunes en matière de dialogue social	Brunéi Darussalam (LANC, TF, TE et DISC) RDP lao (LANC)	Association des fabricants des Iles Salomon – ASIM (LANC, TE)	Fédération générale des syndicats de Bahreïn – GFBTU (LANC) (Gabon) Union des syndicats de l'administration publique, parapublique et privée – USAP (TE) Congrès syndical de Kiribati – KTUC (TE, DISC) (Maroc) Union générale des travailleurs du Maroc – UGTM (LANC); Fédération démocratique du travail – FDT (LANC); Confédération démocratique du travail – CDT (LANC)	Bahreïn, Brunéi Darussalam, Chine, Rép. de Corée, Inde, Iraq, Jordanie, Liban, Malaisie, Népal, Oman, Qatar, Soudan, Timor-Leste

* LANC: Liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective; TF: Elimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire; TE: Abolition effective du travail des enfants; DISC: Elimination de la discrimination dans l'emploi et la profession.

8. Demandes et activités de coopération technique dans les Etats ayant présenté des rapports

Examen annuel de 2009: Besoins/demandes de coopération technique par catégorie de principes et droits *

Type de coopération technique	Liberté d'association /négociation collective	Travail forcé ou obligatoire	Abolition effective du travail des enfants	Elimination de la discrimination
Analyse des difficultés repérées et de leurs conséquences sur la mise en œuvre des principes et droits visés en collaboration avec le BIT	Afghanistan, Arabie saoudite, Brunéi Darussalam, Inde, Jordanie, Liban, Népal, Viet Nam	Afghanistan, Brunéi Darussalam	Afghanistan, Brunéi Darussalam, Erythrée, Gabon, Ghana	Brunéi Darussalam, Iles Salomon, Kiribati
Sensibilisation, renforcement des compétences juridiques et défense des droits	Afghanistan, Arabie saoudite, Brunéi Darussalam, Inde, Rép. islamique d'Iran, Iraq, Jordanie, Kenya, Maroc	Afghanistan, Brunéi Darussalam, Chine, Japon (JTUC-RENGO seulement), Viet Nam	Afghanistan, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Erythrée, Gabon, Rép. islamique d'Iran, Suriname	Bahreïn, Brunéi Darussalam, Japon, Kiribati
Renforcement des capacités (inspection et administration du travail notamment)	Brunéi Darussalam, Chine, Iles Salomon, Rép. islamique d'Iran, Jordanie, Kenya, RDP lao, Liban, Oman, Somalie (dans la mesure du possible)	Brunéi Darussalam, Chine, Iles Salomon, Viet Nam	Brunéi Darussalam, Erythrée, Ghana, Haïti, Rép. islamique d'Iran, Libéria, Somalie (dans la mesure du possible)	Brunéi Darussalam, Kiribati, Libéria, Namibie, Somalie (dans la mesure du possible), Suriname
Collecte et analyse de données/recherche	Brunéi Darussalam, Iles Salomon, Rép. islamique d'Iran	Brunéi Darussalam	Bangladesh, Brunéi Darussalam, Erythrée, Gabon, Rép. islamique d'Iran, Suriname	Brunéi Darussalam, Thaïlande

Type de coopération technique	Liberté d'association / négociation collective	Travail forcé ou obligatoire	Abolition effective du travail des enfants	Elimination de la discrimination
Réforme judiciaire	Brunéi Darussalam, Guinée-Bissau, Rép. islamique d'Iran, Viet Nam	Brunéi Darussalam, Chine	Brunéi Darussalam, Guinée-Bissau, Haïti, Rép. islamique d'Iran, Libéria	Brunéi Darussalam, Japon, Kiribati, Libéria, Suriname
Services consultatifs	Rép. islamique d'Iran, Malaisie	Iles Salomon	Erythrée, Haïti, Inde, Rép. islamique d'Iran	Singapour (projet)
Renforcement du dialogue social tripartite	Arabie saoudite, Bahreïn, Brunéi Darussalam, Iles Salomon, Rép. islamique d'Iran, Iraq, Kenya, RDP lao, Népal, Soudan	Brunéi Darussalam	Brunéi Darussalam, Erythrée, Rép. islamique d'Iran, Suriname	Brunéi Darussalam, Namibie
Renforcement des capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs	Arabie saoudite, Brunéi Darussalam, Iles Salomon, Rép. islamique d'Iran, Jordanie, Kenya, RDP lao, Liban, Maroc, Népal, Somalie (dans la mesure du possible), Thaïlande, Viet Nam	Brunéi Darussalam, Chine, Iles Salomon	Bangladesh, Brunéi Darussalam, Gabon, Ghana, Haïti, Iles Salomon, Rép. islamique d'Iran, Libéria, Somalie (dans la mesure du possible)	Brunéi Darussalam, Kiribati, Libéria, Somalie (dans la mesure du possible), Thaïlande
Formation d'autres agents publics (forces de police, personnel judiciaire, travailleurs sociaux et enseignants notamment)	Arabie saoudite, Brunéi Darussalam, Erythrée, Iraq, Kenya, Liban, Oman, Viet Nam	Brunéi Darussalam	Bangladesh, Brunéi Darussalam	Brunéi Darussalam, Japon, Kiribati, Oman
Systèmes de protection sociale			Bangladesh, Erythrée	
Partage de données d'expérience au sein du pays ou de la région	Brunéi Darussalam, Erythrée, Jordanie	Brunéi Darussalam, Viet Nam	Bangladesh, Brunéi Darussalam, Erythrée	Brunéi Darussalam
Coordination interinstitutionnelle			Bangladesh	
Création d'emploi, amélioration des compétences et création de revenu			Erythrée, Inde	
Programme spécial pour l'abolition du travail des enfants ou des pires formes de travail des enfants			Erythrée, Guinée-Bissau, Haïti, Iles Salomon, Inde, Mexique, Suriname	
Programmes par pays de promotion du travail décent	Guinée-Bissau, Rép. islamique d'Iran, Oman, Somalie (dans la mesure du possible)		Guinée-Bissau, Rép. islamique d'Iran, Somalie (dans la mesure du possible)	Oman, Somalie (dans la mesure du possible)

* Pour un complément d'information sur les besoins ou demandes en matière de coopération technique, on consultera les bases de référence par pays compilées aux fins de l'examen annuel au titre du suivi de la Déclaration de l'OIT de 1998 (2000-2008). Voir également à l'adresse www.ilo.org/declaration.

Source: BIT: Rapports et bases de référence par pays, examen annuel de 2009.

**Examen annuel de 2009: Activités de coopération technique (par DECLARATION et IPEC)
par catégorie de principes et droits**

	Liberté d'association /négociation collective	Travail forcé ou obligatoire	Abolition effective du travail des enfants	Elimination de la discrimination
DECLARATION Donateurs: Commission européenne, Espagne (AECID), Etats-Unis (Département d'Etat américain et USDOL), Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine, Irlande, Norvège (NORAD), Pays-Bas, Royaume-Uni (DFID), Suède (SIDA)	Afghanistan (activités de formation) Bahreïn (activités pour la promotion du dialogue social, de la négociation collective et du tripartisme) Iles Salomon (activités de formation) Jordanie (activités pour la promotion du dialogue social, de la négociation collective et de la liberté d'association) Maroc (activités pour la promotion de la négociation collective, des relations professionnelles et du dialogue social) Oman (activités pour la promotion du dialogue social, de la négociation collective et du tripartisme)	Chine (activités interrégionales pour le renforcement des capacités en matière de gestion des migrations; activités sous-régionales visant à donner un nouvel élan aux partenariats public-privé pour la lutte contre la traite des personnes et le travail forcé; activités nationales pour le renforcement du cadre juridique, des grandes orientations, des capacités et de la coopération internationale en ce qui concerne le travail forcé et la traite des personnes ainsi que pour le développement des capacités en matière de gestion des migrations) Etats-Unis (atelier à l'intention des entreprises et des organisations d'employeurs) Malaisie (activités sous-régionales visant à mobiliser les énergies en faveur de la protection des travailleurs domestiques et des travailleurs migrants contre le travail forcé et la traite des personnes ainsi que de la lutte contre la traite des travailleurs migrants d'origine indonésienne ou leur astreinte au travail forcé)	Malaisie (activités de formation) Oman (activités de formation)	

Liberté d'association /négociation collective	Travail forcé ou obligatoire	Abolition effective du travail des enfants	Elimination de la discrimination
IPEC Donateurs: Allemagne, Canada, Danemark (DANIDA), Espagne (AECI), Etats-Unis (USDOL), Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni (DFID),	Singapour (activités sous-régionales visant à mobiliser les énergies en faveur de la protection des travailleurs domestiques et des travailleurs migrants contre le travail forcé et la traite des personnes ainsi que de la lutte contre la traite des travailleurs migrants d'origine indonésienne ou leur astreinte au travail forcé)	Bangladesh (Programme national assorti de délais pour l'abolition des pires formes de travail des enfants)	
	Viet Nam (activités sous-régionales visant à redynamiser les partenariats public-privé contre la traite des personnes et le travail forcé)		
		Cap-Vert (projet sous-régional pour la prévention et l'abolition du travail des enfants) Ghana (Programme national assorti de délais pour l'abolition du travail des enfants; projet régional pour le développement des compétences et la formation professionnelle en vue de la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans le secteur informel; programme sous-régional visant à lutter contre la traite des enfants aux fins de l'exploitation par le travail) Guinée-Bissau (projet sous-régional pour la prévention et l'abolition du travail des enfants)	

Liberté d'association /négociation collective	Travail forcé ou obligatoire	Abolition effective du travail des enfants	Elimination de la discrimination
		Inde (activités nationales relatives à certains secteurs dangereux et à la sériculture) RDP lao (activités sous-régionales visant à limiter l'exploitation des enfants et des femmes par le travail) Libéria (activités en vue d'un projet régional visant à sensibiliser l'opinion et susciter un appui en faveur de la mise en œuvre du plan d'action global pour l'abolition des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016) Mexique (enquête nationale (SIMPOC) et recherche; projet sous-régional pour l'abolition du travail des enfants) Ouzbékistan (programme sous-régional sur le travail des enfants et l'emploi des jeunes; programme sous-régional sur le travail des enfants; programme sous-régional pour la lutte contre le travail et la traite des enfants (PROACT CAR II)) Suriname (programme sous-régional de lutte contre les pires formes de travail des enfants)	

9. Etudes sur les principes et droits fondamentaux au travail

Encadré 3

Travaux de recherche sur les principes et droits fondamentaux au travail

En 2008, plusieurs documents de travail relatifs à la Déclaration ont été publiés comme suit:

- N° 57: *Forced labour and trafficking in Europe: how people are trapped in, live through and come out*, par Beate Andrees, février 2008.
- N° 58: *Etude relative aux obstacles à la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail au Cameroun*, par Paul-Gérard Pougoue et Jean-Marie Tchakoua, octobre 2007.
- N° 59: *Obstacles à la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail – Madagascar*, par Amédée Andriamisa-Ramihone et Jeanne Clairette Razanarimanana, décembre 2008.
- N° 60: *L'application des principes et droits fondamentaux et des normes internationales dans 18 entreprises à Madagascar*, par Rakotondrainibe Fanja, décembre 2008.

III. Suivi promotionnel

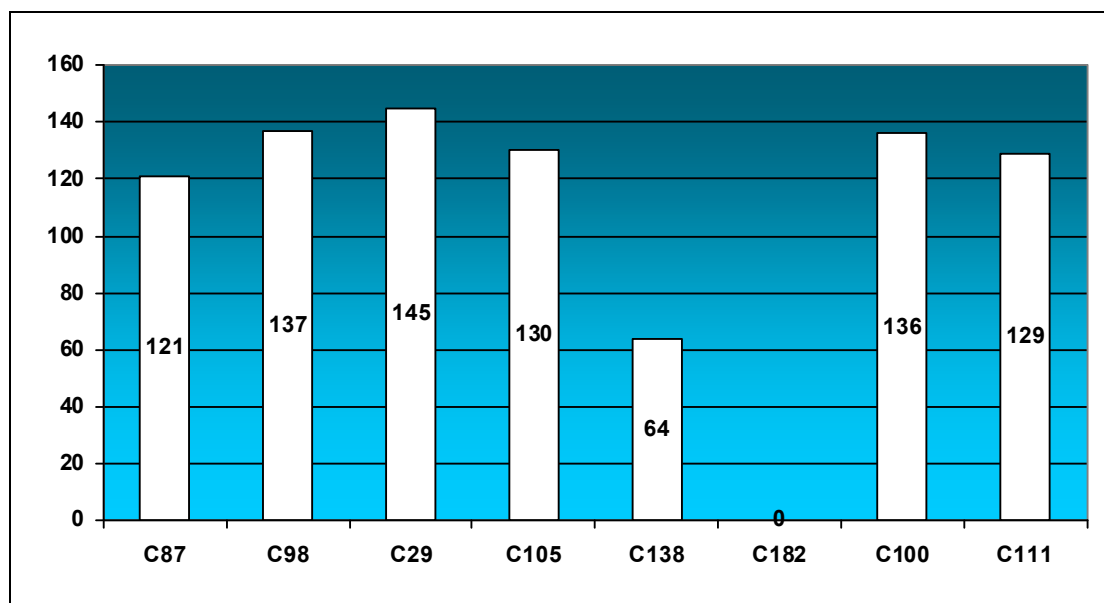
6. Il ressort de l'examen des rapports annuels présentés pour 2009 au titre du suivi de la Déclaration de 1998 que, malgré les difficultés, la grande majorité des Etats qui ont fait rapport continuent de promouvoir la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail, dans une période toujours marquée par la mondialisation.
7. Pour poursuivre sur la lancée, le Bureau doit continuer de donner suite dans la mesure du possible aux demandes formulées par des gouvernements ayant présenté des rapports ou des organisations d'employeurs ou de travailleurs, notamment en ce qui concerne la ratification de conventions fondamentales, le renforcement des capacités, des travaux d'enquête particuliers, le dialogue social, la réforme de la législation du travail ou la mise en œuvre des principes et droits consacrés par la Déclaration.
8. Les activités de coopération technique devraient être réalisées par les programmes intéressés du BIT, qui veilleront à collaborer étroitement; elles devraient mettre à contribution aussi bien les services du siège que la structure extérieure et se placer dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent.
9. Conformément aux quatre objectifs stratégiques de l'OIT, il convient de promouvoir et renforcer les principes et droits fondamentaux au travail, dans le cadre de l'Agenda du travail décent et à la lumière de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008). Les Etats Membres de l'OIT seront mieux à même ainsi de réaliser les principes et droits fondamentaux au travail et d'atteindre les objectifs correspondants dans le contexte de la mondialisation.
10. Le Conseil d'administration est invité à prendre note des éléments présentés ici et à fournir des orientations quant aux mesures qu'il conviendrait d'adopter, en se fondant sur les informations contenues dans les bases de référence par pays.

Genève, le 23 février 2009.

Document soumis pour discussion et orientation.

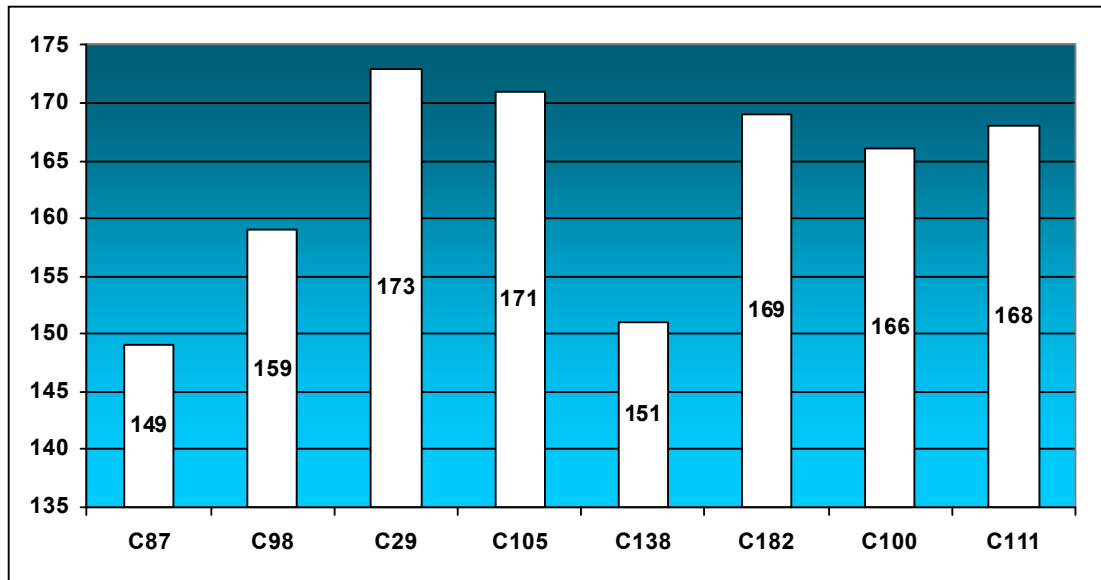
Annexe I

**Nombre des ratifications des conventions
fondamentales de l'OIT (par convention)
avant l'adoption de la Déclaration de l'OIT
relative aux principes et droits fondamentaux
au travail (1998)**
(état au 18 juin 1998)



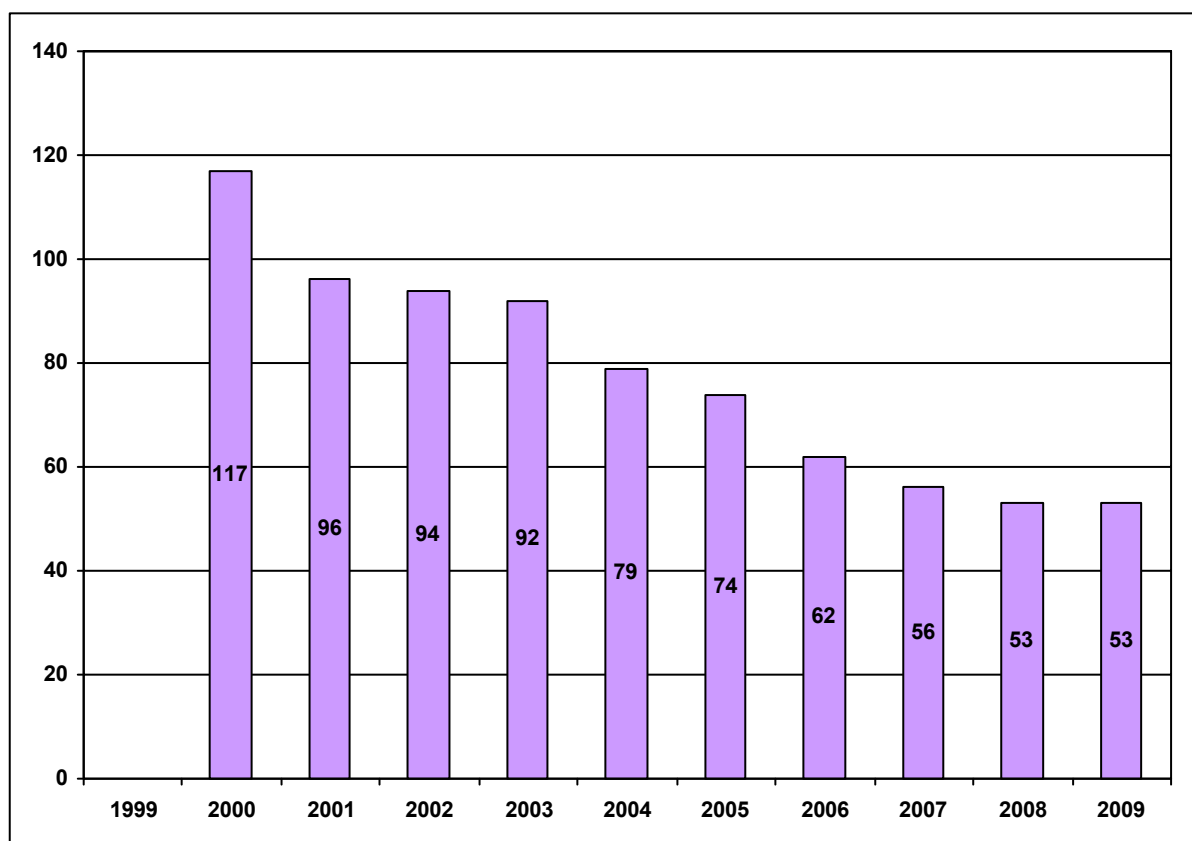
Annexe II

**Nombre des ratifications des conventions
fondamentales de l'OIT depuis l'introduction
du processus de suivi annuel de la Déclaration
(état au 31 décembre 2008)**



Annexe III

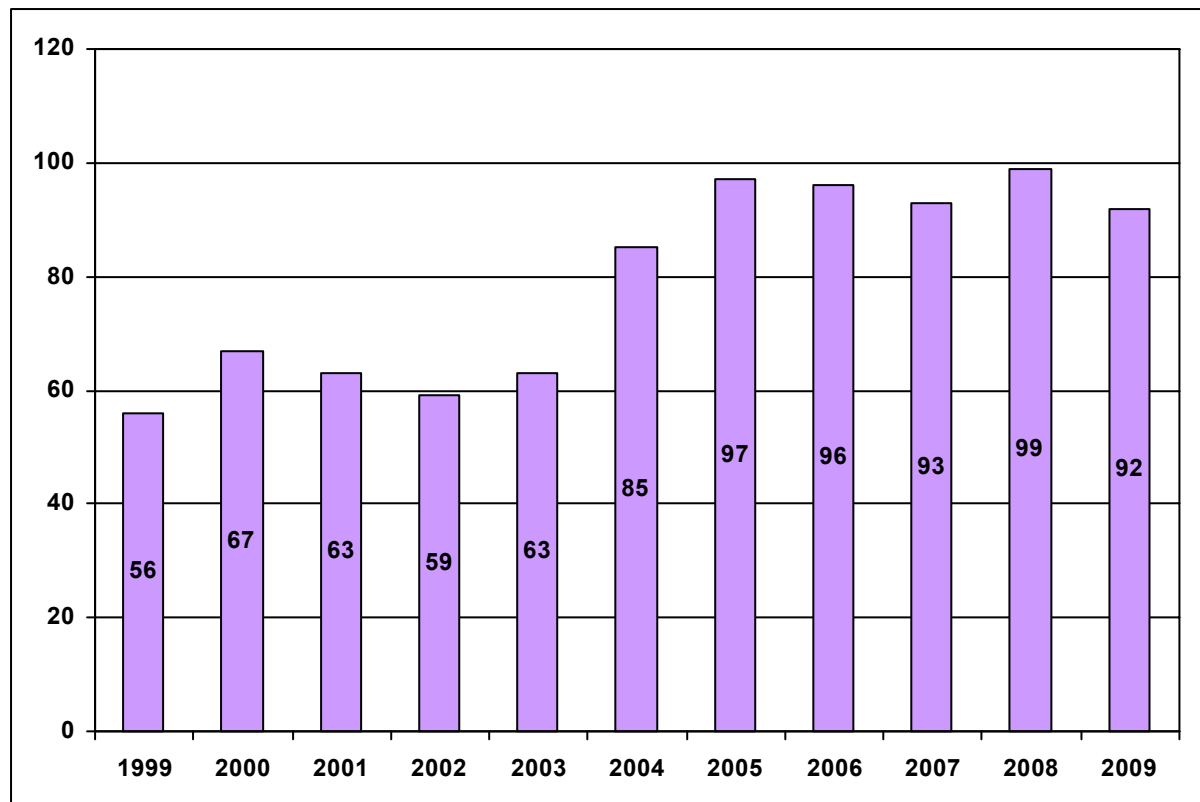
**Nombre des Etats ayant fait rapport aux fins
de l'examen annuel au titre du suivi de la Déclaration
(2000-2009) ¹**



¹ Y compris les Iles Marshall, nouvel Etat Membre devant faire rapport aux fins de l'examen annuel de 2009.

Annexe IV

Taux de présentation des rapports 2000-2009 (en pourcentage)



Annexe V

Table des matières de la compilation des rapports annuels réalisée par le Bureau international du Travail (Genève, mars 2009)

Note introductive: *Les informations réunies dans la présente compilation² reflètent les rapports des gouvernements et bases de référence par pays ainsi que les observations formulées par des organisations d'employeurs ou de travailleurs, informations présentées aux fins du suivi annuel de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998). Elles n'expriment pas l'opinion du Bureau.*

Liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective

Afghanistan	République démocratique populaire lao
Arabie saoudite	Liban
Bahreïn	Malaisie
Brésil	Maroc
Brunéi Darussalam	Mexique
Canada	Myanmar
Chine	Népal
République de Corée	Nouvelle-Zélande
Emirats arabes unis	Oman
Etats-Unis	Ouzbékistan
Guinée-Bissau	Qatar
Iles Marshall	Singapour
Iles Salomon	Somalie
Inde	Soudan
République islamique d'Iran	Thaïlande
Iraq	Timor-Leste
Jordanie	Viet Nam
Kenya	

Elimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire

Afghanistan	Japon
Brunéi Darussalam	République démocratique populaire lao
Canada	Malaisie
Chine	Myanmar
République de Corée	Singapour
Etats-Unis	Timor-Leste
Iles Marshall	Viet Nam
Iles Salomon	

² Les textes de ces rapports sont adaptés et compilés sous la forme de bases de référence par pays publiées dans la langue originale (anglais, français et espagnol) ou dans une traduction en anglais lorsque les informations ont été présentées dans une autre langue. Le texte de la Déclaration peut être consulté sur le site de l'OIT (www.ilo.org/declaration). Il est également disponible auprès des bureaux de l'OIT.

Abolition effective du travail des enfants

Afghanistan	Iles Salomon
Arabie saoudite	Inde
Australie	République islamique d'Iran
Bahreïn	Kiribati
Bangladesh	Libéria
Brunéi Darussalam	Mexique
Canada	Myanmar
Cap-Vert	Nouvelle-Zélande
Cuba	Ouzbékistan
Erythrée	Sainte-Lucie
Etats-Unis	Sierra Leone
Gabon	Somalie
Ghana	Suriname
Guinée-Bissau	Timor-Leste
Haïti	Turkménistan
Iles Marshall	Vanuatu

Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

Bahreïn	Myanmar
Brunéi Darussalam	Namibie
Etats-Unis	Oman
Iles Marshall	Qatar
Iles Salomon	Singapour
Japon	Somalie
Kiribati	Suriname
Koweït	Thaïlande
Libéria	Timor-Leste
Malaisie	Observation générale présentée par l'Organisation internationale des employeurs (OIE) aux fins de l'examen annuel de 2009

Source: BIT: Programme de promotion de la Déclaration.